

NR.1 RUST-OLEUM : LE DÉCAPANT ÉCOLOGIQUE (MAIS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT QUAND MÊME)

ARTICLES

[mise à jour : 07/2014]



Un décapant écologique : voilà une invention géniale ! En consommateurs avisés que nous sommes, ne recherchons-nous pas des produits pratiques et efficaces mais qui seraient également écologiques ? Qu'en est-il réellement

Un emballage qui dégouline de vert

Un premier coup d'œil sur le produit se veut rassurant : il y a du vert partout sur l'emballage et on insiste bien, en grand, en majuscules et en quatre langues, sur le côté « green », « grüner », « groene » ou « écologique » du produit.

Le fabricant nous donne quelques détails. Le produit serait :

- un « décapant écologique » ;
- « sans chlorure de méthylène
- et, d'après la vidéo publicitaire, « biodégradable à 99% ».

Écologique, ça ne veut pas dire grand-chose

La première chose qui devrait nous mettre la puce à l'oreille est le mot « écologique ». Rien n'est plus vague comme information. C'est même presque suspect quand ce produit est un décapant, dont le boulot est quand même d'agir sur des peintures diverses et variées pour les décoller d'un support

(bois, métal...).

D'ailleurs, en jetant un coup d'œil à la fiche de sécurité du produit, on se rend compte qu'un ou plusieurs des composants sont « toxiques par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion » ou présentent un « danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion » ou encore « toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique » ainsi que le très laconique « dangereux pour l'environnement ».

Mazette, voilà qui ne paraît pas très écologique...

Un chlorure de méthylène déjà interdit

Quant au chlorure de méthylène, classé cancérigène possible, son utilisation est en réalité déjà interdite par l'Union européenne. Depuis décembre 2011, on ne peut plus mettre sur le marché des produits en contenant et depuis juin 2012, les professionnels n'ont plus le droit d'utiliser ces produits. Pas d'avancée fabuleuse pour ce décapant, donc, qui ne fait en réalité que respecter la loi !

✘ Une biodégradabilité imprécise et difficile à vérifier

En ce qui concerne la biodégradabilité annoncée à 99%, aucun document disponible sur le site du fabricant ne permet d'en savoir plus. Tout au plus a-t-on quelques informations sur la biodégradabilité de certains composants du produit, mais rien qui permette d'affirmer une quelconque biodégradabilité à 99%.

Enfin, le plus piquant est sans doute que ce produit existe aussi sous forme d'aérosol. Sachant que certains de ses composants présentent un « danger d'effets irréversibles très graves par inhalation », on se dit qu'il y a comme un paradoxe...

D'après la grille établie par l'Observatoire citoyen du Greenwashing, on peut donc épingler ce produit selon les critères suivants :

- utilisation de déclarations vagues ;
- manque d'information sur la portée exacte de la déclaration ;
- utilisation de visuels trompeurs.

D'autres décodages et plus d'infos via notre campagne [Rénovation écologique, saine et accessible](#).

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/No1-decapant-ecologique-de>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/greenwashing>

[3] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/pollution>

[4] <https://www.ecoconso.be/fr/thematiques/materiaux>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/decapant>

[6] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[7] <http://www.ecoconso.be/Renovation-ecologique-saine-et>